

Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires

RINFRET-RAYNOR Maryse, BRODEUR, Normand

Secrétariat à la condition féminine MSSS 2008-2010

Résumé

La violence conjugale entraîne des conséquences importantes sur les différentes sphères de vie des personnes qui en sont victimes : santé physique, santé mentale, vie professionnelle/scolaire et familiale, etc. Au Québec, grâce aux luttes menées par les groupes de femmes, la violence conjugale a été reconnue au cours des années 1970 comme un problème de société. Différents acteurs-trices se sont alors mobilisés-es pour contrer ce problème et ses conséquences délétères. Les groupes communautaires ont mis en place des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale ainsi que des centres d'aide aux hommes ayant des comportements violents. En outre, certains ministères et établissements se sont joints à la lutte en prenant des engagements quant à cette problématique. Le gouvernement du Québec a également contribué à la reconnaissance du problème par le dépôt en 1995 de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale et du Plan d'action 1996-2001 qui l'accompagnait. Il consolidait ainsi la notion de responsabilité sociale et collective quant à l'élimination de cette violence. Un deuxième plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale (2004-2009) a été déposé en 2004. La mesure 19 de ce plan d'action est l'une des réponses du gouvernement aux besoins de soutien politique et financier exprimés par les organismes offrant des services psychosociaux en violence. Elle vise à « soutenir les organismes communautaires et les établissements afin qu'ils répondent aux besoins : d'accueil, de soutien, de référence, d'accompagnement et de suivi » (Gouvernement du Québec, 2004, p. 10). Par cette mesure, le gouvernement désire s'assurer que les ressources : 1) répondent aux besoins de sécurité, de protection et de soutien psychosocial des victimes de violence conjugale; 2) offrent des services spécifiques et adaptés aux enfants exposés à la violence conjugale; 3) répondent aux besoins des conjoints ayant des comportements violents tout en visant la responsabilisation face à leurs comportements de violence (Gouvernement du Québec, 2004).

Le soutien offert par le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), responsable de la mesure 19, a consisté en une augmentation du financement des groupes communautaires spécialisés en violence conjugale. Le gouvernement du Québec déposera en 2010 un rapport faisant état des actions gouvernementales qui ont été menées concernant les mesures du plan d'action. Toutefois, les données présentées dans ce rapport ne permettront pas de répondre aux questions suivantes : quels sont les changements qui se sont produits dans la situation des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et celles des groupes pour conjoints ayant des comportements violents depuis qu'elles ont reçu un financement supplémentaire? Dans quelle mesure cet investissement supplémentaire a-t-il contribué à ces changements? Quel est l'état actuel des services offerts dans ces deux ressources? Par ailleurs, dès 2010, le gouvernement travaillera à l'élaboration d'un prochain plan d'action. Il s'avère donc important de connaître l'opinion des intervenants-es spécialisés-es en violence conjugale quant aux mesures qui doivent être maintenant mises de l'avant afin d'offrir un réseau de services d'aide encore plus adapté aux besoins des femmes, des enfants/adolescents-es et des hommes en contexte de violence conjugale. C'est dans ce contexte que le gouvernement a sollicité la collaboration du CRI-VIFF.

Cette recherche a pour objectifs généraux de :

1. déterminer l'influence du financement supplémentaire accordé par le MSSS aux maisons d'hébergement et aux groupes pour conjoints ayant des comportements violents quant à l'évolution

de la situation de chacun de ces organismes au cours des années 2002-2003 et 2008-2009, soit la période « avant » le financement et quatre ans après les premières injections d'argent supplémentaire;

2. identifier des pistes d'actions prioritaires à mettre de l'avant pour répondre plus adéquatement aux besoins des femmes, des enfants/adolescents-es et des hommes dans cette situation.

Plus spécifiquement, la recherche vise à :

1. dresser un portrait de la situation, en 2002-2003 et 2008-2009, des maisons d'hébergement et des organismes pour conjoints ayant des comportements violents, en regard :
 - a. des services offerts aux femmes, aux enfants/adolescents-es et aux hommes, en particulier ceux liés au soutien psychosocial;
 - b. des activités de promotion/prévention;
 - c. de la clientèle ayant bénéficié des services (nombre, profil, etc.);
 - d. de la collaboration entre les différentes ressources d'aide;
 - e. des ressources humaines impliquées dans ces organismes.
2. comparer l'évolution de la situation de chacun de ces organismes au cours des deux périodes ciblées par l'étude;
3. documenter le point de vue des intervenants-es en maisons d'hébergement et dans les groupes pour conjoints ayant des comportements violents concernant l'influence du soutien financier accordé à leur organisme sur l'évolution de la situation de celui-ci;
4. présenter le point de vue d'intervenants-es de maisons d'hébergement et de groupes pour conjoints ayant des comportements violents quant aux mesures prioritaires à mettre de l'avant au cours des 5 prochaines années pour répondre plus adéquatement aux besoins des trois principaux acteurs-trices en situation de violence conjugale.